



Le Maire de la Ville de Wasquehal ;
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R411-3, R411-4, R411-8
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant qu'il appartient au Maire de veiller à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité dans sa commune ;
Vu la demande de France Télévision à l'effet d'obtenir l'autorisation de tourner une séquence télévisée sur la commune de Wasquehal ;
Considérant le tournage d'un épisode de la série « Commissaire Magellan »,

ARRÊTE

ARTICLE 1

France Télévision a l'effet d'obtenir l'autorisation de tournage d'une séquence télévisée.
La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte avec blocage des véhicules et des piétons, par intermittence, le temps des prises de vues

Rues des Chalets et Charles Preux (du n°10 au n°44)

et

Rue Delerue

au niveau de l'impasse piétonne

longeant l'Ecole Pierre Lefebvre

Mardi 6 août 2019

De 7 heures à 20 heures

ARTICLE 2

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de Wasquehal.
France Télévision Filière Production – 35 rue Gambetta 59130 LAMBERSART - veillera à ne pas troubler l'ordre public.

ARTICLE 3

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, sauf véhicules autorisés pour le tournage.

ARTICLE 4

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 Groupement 3

Wasquehal, le 22 juillet 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCKE

1^{er} Adjoint

En charge de la voirie, de la communication, des NTIC, de la vie des quartiers et de la démocratie active

Conseiller Métropolitain